

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72) – Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 5 MARS 2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : V.SCARPA (secrétaire), J. LOUIS.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, A. SECCO, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN.

CONVOICATIONS

DOSSIER N°22 : Appel du club de **DOMARIN** de la décision de la commission de discipline prise le 29/01/2019.

Match : **DOMARIN / FC2A U15 D1** du 24/11/2018.

Sur la sanction infligée à L'équipe : 3 MF de suspension de terrain, prise d'effet le 04/02/2019. 600€ d'amende.

Sur la sanction infligée à un éducateur.

L'audition aura lieu le MARDI 19 MARS 2019 A 19H00.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°23 : Appel du club de **VALLEE DU GUIERS** de la décision de la commission de discipline prise le 26/02/2019.

Match : **VALLEE DU GUIERS 1 / ISLE D'ABEAU FC 1 U19 D1** du 16/02/19.

Sur la sanction infligée à un de leur joueur.

L'audition aura lieu le MARDI 26 MARS 2019 A 18H45.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

DOSSIER N°24 : Appel du club **D'ARTAS-CHARANTONNAY** de la décision de la commission de discipline prise le 26/02/2019.

Match : **DEUX ROCHERS / ARTAS-CHARANTONNAY SENIORS COUPE DE L'ISERE FABRICE MARCHIOL** du 17/02/19.

Sur la sanction infligée à un de leur joueur.

L'audition aura lieu le MARDI 26 MARS 2019 A 19H30.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Vincent Scarpa